



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2013**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, E. DUPONT, P. BERQUET, B. LERISSON,
Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, G. MORGUE, S. GERMANICUS, G. TILMANN,
M. A. ROBLIN

Absents excusés : M. D. DUMOULIN, pouvoir à M. E. DUPONT
Mme P. GISLE, pouvoir à M. P. BERQUET
M. Y. GOUNOT, pouvoir à M. B. LERISSON
M. E. NIVET, pouvoir à Mme G. TILMANN
M. N. NICOLAS, pouvoir à Mme F. FORZANI

Secrétaire de séance : Mme G. MORGUE

**1/ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du
Conseil Général des Yvelines pour la réalisation d'un schéma directeur
d'assainissement y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE sa délibération du 19 décembre 2012. **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Yvelines pour la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au taux le plus élevé. **S'ENGAGE** à financer la part restant à la charge de la commune. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y rapportant

2/ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Yvelines pour la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE sa délibération n° 2012/77 du 19 décembre 2012. **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Yvelines pour la mise en conformité de l'assainissement de l'école primaire y compris la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au taux le plus élevé. **S'ENGAGE** à financer la part restant à la charge de la commune. **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y rapportant

3/ Bilan de concertation et arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Châteaufort tel qu'il est annexé à la présente.

PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées suivantes :

- à l'État;
- au conseil régional et au conseil général ;
- à la chambre de commerce et d'industrie, à la chambre de métiers et à la chambre d'agriculture;
- à l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains ;

INFORME que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de plan local d'urbanisme à leur demande.

INFORME que toute personne ou tout organisme, notamment les associations agréées peuvent consulter en mairie le projet de plan local d'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet et sera affichée pendant un mois en mairie. Le dossier du projet de plan local d'urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans le journal suivant : Le Parisien

La séance est levée à 21h05

Le Maire,

Patrice PANNETIER